

Circulaire n°57 du 18 décembre 2017

Aux : Présidents de Ligues
Président de Commissions Régionales des Jeunes

De : Jean-Marie BELLICINI
Didier VAREECKE

Copie : Comité Directeur
Julien MAURIAT
Patrice GERGES

OBJET : FINALITES NATIONALES MINIMES : EQUIP ATHLE, POINTES D'OR, CHALLENGE 8X2X2X8 ET CHALLENGE EPREUVES COMBINEES

Chers amis,

Vous trouverez joints à ce courrier, les règlements des différentes finalités nationales proposées aux Minimes pour 2018, hors Coupes de France des Ligues de cross country et d'athlétisme estival qui ont fait l'objet d'un envoi distinct.

A ce jour, la Finale nationale des Pointes d'Or Colette Besson, des Challenges de relais 8x2x2x8 et d'Epreuves combinées seront organisées à Lyon Parilly les 30 juin et 1 juillet 2018.
La finale nationale Equip Athlé Minimes se déroulera pour sa part à Dreux les 14 et 15 octobre 2018.

Vous prêterez particulièrement attention aux clarifications ou évolutions décidées par la CNJ, en accord avec la DTN :

EQUIP ATHLE :

- 50 haies Benjamins et Benjamines : hauteur des haies à **0,65 cm toute l'année**.
- Zone de transmission de **30 m** pour les MI et BE sur 4x60 m
- Participation à deux courses pour les Minimes: la seconde doit être inférieure à 200 m.
- Jeunes juges **uniquement BE ou MI** lors de la finale nationale
- Augmentation du nombre de **points** attribués au Jeune Juge
- **Les 2 meilleurs totaux** par Ligue qualifiés automatiquement pour la finale nationale Minimes.

POINTES d'OR – Colette Besson

- Triathlon spécial minimes : si deux courses, la seconde doit être inférieure à 200 m.
- **Les 2 meilleurs triathlons** par Ligue qualifiés automatiquement pour la finale nationale Minimes.
- 50 haies Benjamins et Benjamines : hauteur des haies à **0,65 cm toute l'année**.

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Didier VAREECKE,
Président de la Commission Nationale des
Jeunes

POINTES D'OR COLETTE BESSON

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Il s'agit d'épreuves multiples, sous forme de Triathlons, réservées aux garçons et filles Benjamin(e)s et Minimes (U16) et arbitrés majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la Finale Nationale des Pointes d'Or Colette BESSON.
- 1.3. Les Finales A seront organisées conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.4. Seules les catégories Minimes (U16) peuvent y participer.
- 1.5. Elle délègue aux Ligues ou aux comités de coordination Interligues l'organisation des Finales B.
- 1.6. Les Finales B décentralisées, sont ouvertes aux BEM et BEF et aux MIF et MIM non qualifiables aux finales A.

2. Épreuves

- 2.1. La Finale Nationale A des Pointes d'Or Colette BESSON se déroulera sur deux journées. Les finales B peuvent se dérouler sur une journée.

2.2. Programme et possibilités de participation.

- Les performances retenues sont celles d'un **Triathlon réalisé lors d'une seule compétition**, le registre étant celui des épreuves officielles Benjamins et Minimes (U16).
- Le programme des épreuves est celui de l'Equip Athlé (sauf 50 haies MF et 80 haies MG)
- Triathlon **Benjamins** pour les Finales B
 - **GÉNÉRALISTE** : une course, un saut, un lancer.
- Triathlon **Minimes**
 - **GÉNÉRALISTE** : une course, un saut, un lancer.
 - **TECHNIQUE** : 2 concours, une course.
 - **SPÉCIAL** : 1000 m ou marche, un concours, une épreuve libre (si 2^e course, elle doit être **inférieure à 200 m inclus**).

Règlement :

- En concours, le nombre maximal d'essais par athlète sera de 4.
- Perche et hauteur : élimination après 3 échecs consécutifs.

3. Qualifications – Engagements

3.1. Qualifications

3.1.1. Phases régionales et départementales

- Les Ligues, les Comités, ainsi que les structures académiques et/ou départementales de l'UNSS et de l'UGSEL, sont libres d'organiser autant d'épreuves qu'elles le souhaitent.
- Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation des Triathlons soit respectée et que la compétition soit inscrite au calendrier officiel de la Ligue ou du département. Pour les performances réalisées lors d'une compétition FFA, seules seront prises en compte celles figurant sur le site SI-FFA perf, à la date limite de qualifications.
- Elles s'étaleront du **31 mars 2018** jusqu'au dimanche situé 2 semaines avant la Finale Nationale, soit **le 17 Juin 2018 inclus**.
- Les organisations scolaires donnant lieu à qualification pour la phase nationale, seront déterminées d'un commun accord par les Commissions mixtes régionales.

3.1.2. Finales Interrégionales B

- Une Finale B décentralisée pour les Benjamines et Benjamins sera organisée dans chaque comité de coordination Interligues, à la même date que la Finale A.
- Le mode de qualification des athlètes pour ces finales B est laissé à l'initiative des Comités de coordination.
- Des Finales B peuvent aussi concerner des Minimes (U16) non qualifiés au niveau national.

3.1.2. Finale Nationale les 30 juin et 1 juillet 2018

⇒ 120 Minimes (U16) garçons et 120 Minimes (U16) filles seront qualifiés (cf. point c).

3.1.2.1. Qualification directe

a) Les deux meilleurs totaux de Triathlons lors d'une compétition dans chaque Ligue et pour chaque catégorie.

(En cas d'ex-æquo c'est l'athlète qui a réalisé la meilleure cotation dans l'une des épreuves qui est qualifié).

b) Tous les autres athlètes figurant dans le bilan plein air des Triathlons (code 790) au 17 juin 2018, dans la limite de 100 athlètes moins le nombre d'athlètes classés premiers et deuxièmes de leur Ligue et ne figurant pas dans les 100.

c) Au-delà des 100 qualifiés (Minimes 1 (U16) et Minimes 2 (U16)), les 20 Minimes 1 (U16) suivants du bilan seront invités dans le cadre de la détection des meilleurs Minimes 1 (U16).

- Toute demande de qualifications directe ou éventuelle d'un athlète, issue d'un résultat scolaire, devra être faite par la Ligue concernée accompagnée des résultats papier, ou de l'adresse Internet de la compétition concernée.

- Les résultats des Triathlons peuvent être extraits de résultats d'épreuves combinées. Il faut, pour cela, que l'officiel Logica gérant ces compétitions prenne en compte les Triathlons.

3.1.2.2. Confirmations des engagements

- Une seule et unique liste d'athlètes qualifiables sera publiée au plus tard 10 jours avant la finale.

- Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.

- La liste définitive des athlètes **qualifiés** sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

3.1.2.3. Choix des épreuves du Triathlon pour la Finale Nationale A

- Les Athlètes **qualifiés** doivent déterminer les 3 épreuves de leur Triathlon lors de la confirmation d'engagement.
- Ils se feront en ligne sur le site de la FFA
- Les athlètes participant au Challenge des Epreuves Combinées et figurant dans les bilans Triathlons à une place qualifiable devront s'engager sur 3 épreuves choisies parmi les épreuves de l'Heptathlon ou de l'Octathlon. Le Triathlon sera alors extrait de ces épreuves combinées.

- Tout athlète non engagé ne pourra pas participer.
- Les épreuves de haies de la Finale A seront uniquement : 80 m haies et 200 m haies en MIF et 100 m haies et 200 m haies en MIM.
- En ½ fond le 1000 m, et en marche 3000 m MIF et 3000 m MIM sont seuls prévus au programme.

3.1.2.4. Classements

- Les trois premiers Minimes (U16) G et Minimes (U16) F seront récompensés.
- Le premier (ou la première) de chaque type de Triathlon sera récompensé (cf.2202.2).

~~- Des classements Interligues sur 3 athlètes seront établis en MIF, en MIM et en Mixte : disposition supprimée~~

- Le meilleur Triathlon M1 (en garçons et en filles) sera récompensé.

4. Jeunes Juges :

- 4.1. Les Ligues et les Clubs peuvent proposer à la Certification nationale, un ou plusieurs Jeunes Juges régionaux
- 4.2. Ces Jeunes Juges feront partie du jury et ne pourront participer en tant qu'athlètes. Ils devront officier durant l'intégralité de la compétition.

5. Qualifications des athlètes :

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

6. Pénalités :

Désengagement tardif :	90 €
Non inscription sur les épreuves du Triathlon :	90€
Non participation :	150 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

**CHALLENGE NATIONAL
D'ÉPREUVES COMBINÉES
MINIMES (U16)**

1. Nature de la Compétition

- 1.1. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation du Challenge National d'Épreuves Combinées Minimales (U16).
- 1.2. Il sera organisé conformément aux différents Règlements de la FFA, dans le cadre des Pointes d'Or Colette BESSON.
- 1.3. Le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimales (U16) est une compétition Interclubs d'équipes composées de 3 Minimales (U16) filles et 3 Minimales (U16) garçons.
- 1.4. Seuls les Minimales (U16) peuvent y participer.
- 1.5. Les athlètes qualifiés au Challenge d'Épreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

2. Épreuves

- 2.1. Le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimales (U16) se déroulera sur deux journées dans le cadre des Pointes d'Or.
- 2.2. Programme et possibilités de participation
 - Pour le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimales (U16),
 - o les Minimales (U16) filles disputent l'Heptathlon,
 - o les Minimales (U16) Garçons l'Octathlon.
 - Une équipe est composée de 3 Minimales (U16) filles et de 3 Minimales (U16) garçons, mais elle peut être classée avec seulement 2 participants par catégorie.
 - Les tables de cotation seront celles des épreuves combinées.
 - Sont comptabilisées, pour chaque équipe, les 2 meilleures performances par épreuve en MIF et en MIG des athlètes classés de l'équipe.
- 2.3. Challenges décernés
 - Pour le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimales (U16), la 1^{re} équipe de club.

3. Qualifications – Engagements

- 3.1. Pour le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimales (U16), les 8 meilleures équipes pourront participer.
- 3.2. La qualification pour la Finale Nationale s'effectue à partir des résultats des championnats régionaux ou Interligues, mais un seul résultat d'équipe lors d'une de ces journées sera pris en compte.

Nota : Une équipe ne participant pas au tour Régional ou Interligues pourra prendre en compte le tour Départemental.
- 3.3. La CNJ établira un bilan qui sera diffusé aux clubs concernés, au plus tard 20 jours avant la Finale Nationale. En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes placées dans les 8 premières, les clubs suivants seront repêchés.

3.4. Confirmations des engagements

- Une seule et unique liste de clubs qualifiables sera publiée, il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.
- La liste des clubs qualifiés définitive sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

4. Qualifications des athlètes :

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée

5. Dispositions diverses

- Lors de la Finale Nationale, chaque équipe participant au challenge d'Epreuves Combinées devra être accompagnée d'un Jeune Juge.
- Il fera partie du jury et devra officier réellement durant l'intégralité de la compétition.
- Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification de l'équipe concernée.

6. Pénalités :

Désengagement tardif :	90 €
Non participation :	150 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, et sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à **la CNJ** au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

12

**CHALLENGE NATIONAL
RELAIS MINIMES (U16)
8-2-2-8**

1. Nature de la Compétition

- 1.1. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation du Challenge National de Relais 800-200-200-800 Minimes (U16).
- 1.2. Il sera organisé conformément aux différents Règlements de la FFA, dans le cadre des Pointes d'Or Colette BESSON.
- 1.3. Le Challenge National de Relais 800-200-200-800 Minimes (U16) est un relais de 4 athlètes Minimes (U16) garçons ou 4 athlètes Minimes (U16) filles.
- 1.4. Seuls les Minimes (U16) peuvent y participer.
- 1.5. Les athlètes qualifiés aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Epreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

2. Epreuves

- 2.1. Le Challenge National de Relais 800-200-200-800 Minimes (U16) se déroulera sur une soirée dans le cadre des Pointes d'Or.
- 2.2. **Challenges décernés**
 - 1 relais de 4 Minimes (U16) garçons
 - 1 relais de 4 Minimes (U16) filles).
- 2.3. **Qualifications - Engagements**
 - 2.3.1 Pour le Challenge National de Relais 800-200-200-800, les épreuves déclarées qualificatives par la Ligue pourront avoir lieu jusqu'au **17 Juin 2018**.
 - 2.3.2 Dans chaque Ligue métropolitaine, l'équipe de club Minimes (U16) filles et l'équipe de club Minimes (U16) garçons, ayant réalisé la meilleure performance, seront qualifiées.
 - 2.3.3 Des équipes complémentaires pourront être qualifiées en fonction du bilan (de façon à avoir un **maximum de 28 équipes**).

3. Confirmations des engagements

- Une seule et unique liste de clubs qualifiables sera publiée.
- Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.
- La liste définitive des clubs qualifiés sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation en tenant compte du nombre de qualifiés prévu par les règlements.

4. Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée
 - Une Finale B décentralisée pour les Benjamines/Benjamins et les équipes Minimes non qualifiées Pourra être organisée..

5. Pénalités :

Désengagement tardif : 90 €

Non participation : 150 €

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à **la CNJ** au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

**CHALLENGE NATIONAL
EQUIP'ATHLE
BENJAMINS ET MINIMES
(U16)**

PRÉAMBULE

Les objectifs du Challenge National Équip' Athlé sont de :

- A. Proposer aux Benjamins, et Minimes (U16) une compétition par équipes se déroulant sur l'ensemble de l'année.
- B. Affirmer le caractère ludique, collectif et structurant des compétitions par équipes Jeunes, en sortant du système pyramidal classique, afin de participer à la fidélisation du plus grand nombre et à la valorisation de la pratique compétitive. Les finales nationales servent uniquement à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national à nos Minimes(U16)
- C. Renforcer au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.

1. Nature de la Compétition

- 1.1. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale du Challenge National Equip' Athlé.
- 1.2. Elle délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs. Elle délègue aux Ligues ou comité de coordination Interligues l'organisation des finales B.
- 1.3. Le Challenge National Equip' Athlé sera organisé conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.4. C'est une compétition par équipe composée de 4 à 6 athlètes et d'un Jeune Juge des catégories Benjamins ou Minimes.
- 1.5. Elle comprend une phase qualificative à 2 tours (printanier et automnal) plus :
 - 1.5.1. une finale nationale A pour les Minimes (U16)
 - 1.5.2. une finale B décentralisée pour les équipes Minimes (U16) suivantes et pour les Benjamins.
- 1.6. Un tour hivernal, non qualificatif, peut être organisé à l'initiative des Ligues.
- 1.7. Seules les catégories Benjamins et Minimes (U16) peuvent participer au Challenge National Equip' Athlé.
- 1.8. Chacun participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).
- 1.9. La finale nationale A du Challenge National Equip' Athlé se déroulera sur deux journées consécutives et sera arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.10. Les finales B se dérouleront sur une journée.

2. Programmes

- 2.1. Programme des finales, des tours printanier et automnal : cf. **Annexe 1**.

2.2. Proposition de programme du tour hivernal : cf. **Annexe 2**.

- 2.2.1. Pour la phase en salle qui ne pourra être organisée que dans un gymnase type C (44 x 24), le programme sera: 30 m (ou 50 m), 30 m haies (ou 50 m haies), hauteur, longueur (ou pentabonds), poids (ou lancer de médecine-ball d'un poids équivalent).
- 2.2.2. Dans la mesure où les compétitions peuvent se dérouler dans une salle adaptée, il est nettement préférable pour les Minimes (U16), d'utiliser le 50 m, le 50 m haies, la longueur et le poids.

3. Challenges décernés:

3.1. FINALE A

- 3.1.1. Un Challenge pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes (U16) masculins
- 3.1.2. Un Challenge pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes (U16) féminines

3.2. FINALE B

- 3.2.1. Deux pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes (U16) et Benjamins masculins.
- 3.2.2. Deux pour les meilleurs clubs de la catégorie Minimes (U16) et Benjamins féminines.

4. Règlements Techniques des épreuves.

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

4.1. Composition des équipes

- 4.1.1. Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum et de 6 athlètes au maximum, plus un Jeune Juge des seules catégories Benjamins ou Minimes.
- 4.1.2. Pour tous les tours, la composition devra être déposée avant le début du tour concerné.
- 4.1.3. Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté.
- 4.1.4. La composition d'équipe peut être modifiée entre chaque tour.
- 4.1.5. Des équipes incomplètes ou mixtes (plusieurs clubs) peuvent être autorisées à concourir lors des tours de qualification mais ne peuvent prétendre à une qualification.

4.2. Participation individuelle

- 4.2.1. Les athlètes disputent au plus un triathlon tel que défini pour les Pointes d'Or :

4.2.1.1. Triathlon Benjamins :

- GÉNÉRALISTE : - une course, un saut, un lancer.
→ HIVERNAL : 2 courses (sprint et haies) et 1 concours

4.2.1.2. Triathlon Minimes :

- GÉNÉRALISTE : - une course + un saut + un lancer.
- TECHNIQUE : - 2 concours + une course.
→ HIVERNAL : 2 courses (sprint et haies) et 1 concours
- SPECIAL : - demi-fond ou marche + un concours
+ une épreuve libre (s'il s'agit d'une 2^e course,
elle doit être inférieure à 200 m inclus).

- 4.2.2. Pas de Triathlon spécial lors du tour hivernal.

- 4.2.3. Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres.

- 4.2.4. Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 3. Le non- respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation des performances afin de ne garder que les 3 moins bonnes cotations dans cette épreuve.
- 4.2.5. Le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- 4.2.6. Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - 4.2.6.1. En Minimes (U16) : interdiction de disputer 2 courses.
 - 4.2.6.2. En Benjamins (es) : soit 1 course + 1 concours
soit 1 saut + 1 lancer
 - 4.2.6.3. Le non- respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.
- 4.3. Afin de permettre aux athlètes la participation la plus large, lorsque le tour régional est organisé sur 2 jours, ils pourront participer à une seule épreuve d'encadrement (épreuve ouverte non comptabilisée pour l'équipe) en plus de leur participation au Challenge EQUIP' ATHLÉ.
- 4.4. Si le tour est organisé sur une seule journée, le nombre maximal d'épreuves individuelles est de 3 par athlète.

5. Règlements techniques :

5.1. Nombre d'essais

- 5.1.1. Lancer et Saut de distance : **4 essais par athlète.**
- 5.1.2. Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
 - 5.1.2.1. Si le 8^e essai est réussi, il est accordé une tentative à une hauteur supérieure jusqu'au 1^{er} échec.
 - 5.1.2.2. Les montées de barres ne sont pas bâties obligatoirement en fonction des tables de cotation.

5.2. Cotations

- 5.2.1. Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné, (disponible en ligne sur le site FFA).
- 5.2.2. Les épreuves non standard (30 m, 30 m haies, pentabond, médecine- ball) sont cotées à la table éditée par la CNJ dernière version.
- 5.2.3. **Un abandon, une disqualification ou une performance nulle** dans une épreuve individuelle entraîne une cotation de 1 point.
- 5.2.4. **Cotation des relais à la table :**
 - 5.2.4.1. **Pour les Benjamins lors des phases qualificatives et la phase finale**, la disposition suivante s'applique :
 - 5.2.4.1.1. Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points à la performance réalisée ;
 - 5.2.4.1.2. Deux ou trois fautes de transmission entraînent la cotation de 2 points
 - 5.2.4.1.3. Un abandon par blessure entraîne la cotation d'un point.
 - Nota :** Il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - 5.2.4.2. **Pour les Minimes (U16) à toutes les phases**, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière précédente.

5.3. Totalisation des cotations pour l'équipe

5.3.1. Tour hivernal (Non qualifiable pour la finale nationale. Organisation souhaitable laissée à l'initiative des Ligues)

- 5.3.1.1. 4 familles : Sprint – Haies - Sauts - Lancers – (Pas de demi-fond / marche).
- 5.3.1.2. Prise en compte de 9 performances : 1 dans chacune des 4 familles soit sprint / haies / sauts / lancers + les 5 meilleures performances suivantes.
- 5.3.1.3. Possibilité de doubler dans la même famille si on fait un Triathlon.

5.3.2. Tours printanier, automnal et Finales

- 5.3.2.1. Les épreuves des tours printanier, automnal et des finales sont réparties en **7 familles**: vitesse, haies, demi-fond/marche, sauts de distance, sauts avec barre, lancers en translation (poids, javelot), lancers en rotation (disque, marteau) plus le relais.
- 5.3.2.2. Pour établir le classement, 12 performances (1 par famille plus celle du relais plus les 4 meilleures performances suivantes) sont prises en compte. Il s'y ajoute les points de jeune juge selon la cotation indiquée en 6.2.
- 5.3.2.3. L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

6. Jeune Juge

6.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins et Minimes (U16) **ou un juge de catégorie Cadets (U18) : (disposition supprimée)**, sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

6.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe du fait du passage de la Table de Cotation à 50 points, un Jeune Juge sera crédité de :

- **5 points** pour un Jeune Juge non certifié
(pour un juge de catégorie cadets non validé : disposition supprimée)
- **15 pts** pour un jeune juge certifié départemental (inscrit au DEO)
- **25 pts** pour un jeune juge certifié régional (inscrit au DEO)
- **35 pts** pour un jeune juge certifié national (inscrit au DEO)

S'il est de catégorie Cadets, il devra être au moins juge départemental (15 points) ou juge régional (20 points) : disposition supprimée

6.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et **devra officier** réellement lors du tour concerné et jusqu'à la fin de la compétition.

6.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.

6.5. Il doit figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

6.6. Il sera possible aux Jeunes Juges régionaux, de passer l'évaluation et la certification nationale uniquement lors de la Finale nationale Minimes.

6.7. Les Jeunes Juges des catégories Benjamins et Minimes pourront continuer à officier lors des finales nationales Equip Athlé Cadets mais sans qu'il ne soit organisé d'évaluation nationale.

7. Qualifications

7.1. **Finale nationale A : 48 équipes** sont retenues dans chacun des deux challenges par catégorie :

7.1.1. Les **2 meilleurs totaux** de chacune des Ligues métropolitaines et ultra marines.

7.1.2. Puis les meilleurs totaux nationaux des équipes premières de clubs non qualifiées directement jusqu'à atteindre 48 équipes.

7.2. **Finales B Interrégionales** : pour les équipes **Minimes (U16)** Masculins et Féminins non qualifiées en finale A et les équipes **Benjamins** et **Benjamines**.

7.2.1. La composition des finales B est laissée à l'initiative des Ligues et Comités Interligues.

7.2.2. La date de ces finales B est comprise dans l'espace-temps d'une semaine avant les finales A et 1 semaine après.

7.3. La qualification pour la phase finale s'effectue d'abord par comparaison des **totaux cumulés des tours printanier et automnal au niveau régional**.

7.3.1. Ainsi, pour chaque Ligue et dans chaque catégorie MINIMES (U16), les 2 clubs ayant les meilleurs totaux cumulés sont automatiquement qualifiés pour la finale.

7.3.2. En cas d'ex aequo dans une Ligue c'est la performance des relais 4x60 m qui départagera.

7.3.3. La CNJ complète la liste des qualifiés en comparant au plan national les totaux des équipes premières **non qualifiées directement**.

7.4. **Pour être qualifiée une équipe doit avoir participé aux deux tours qualificatifs.**

8. Organisation et Calendrier

8.1. Organisation des tours régionaux :

8.1.1. L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des 2 tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.

8.1.2. **Il appartient à chaque Ligue de VALIDER le calendrier des phases régionales du challenge EQUIP ATHLE et d'en informer la CNJ** en communiquant à celle-ci les coordonnées du responsable des compétitions concernées.

8.1.3. Les tours en plein air **peuvent** se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il y a un seul classement pour l'ensemble des deux journées.

8.1.4. Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs, en fonction des disponibilités (notamment des stades), mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip' Athlé.

8.1.5. Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.

8.1.6. Le tour en salle se déroule sur un programme réduit et ad hoc pour que ce tour puisse être organisé au niveau de chaque département.

8.1.7. Pour la finale interrégionale chaque athlète et chaque jeune juge de l'équipe doivent être présents lors du retrait des dossards, munis de sa licence et d'une pièce d'identité.

8.1.8. En 2018, la période d'organisation :

- du tour hivernal s'étend du **2 Décembre 2018 au 25 Mars 2018,**

- celle du tour printanier s'étend du **1^{er} Avril 2018 au 8 Juillet 2018,**

- celle du tour automnal du **1 Septembre 2018 au 30 septembre 2018 inclus.**

En 2019, ce calendrier devra tenir compte de la programmation annuelle du Jeune U16.

8.2. Organisation de la phase finale :

8.2.1. Les finales seront organisées les **13 et 14 Octobre 2018**

8.2.2. Les épreuves du samedi débuteront en début d'après midi pour s'achever le dimanche vers 17h00.

8.2.3. Liste des clubs qualifiables pour la finale nationale :

8.2.3.1. Elle sera publiée sur le site au plus tard 3 jours après la date limite de la dernière phase qualificative.

8.2.3.2. Les clubs qualifiables, avertis par courriel, devront **confirmer leur participation** au plus tard 1 semaine avant la finale.

8.2.3.3. Au-delà de cette date tout forfait sera pénalisé.

8.2.4. Inscriptions des athlètes pour la Finale Nationale A

Ils se feront en ligne sur le site de la FFA au plus tard 3 jours avant la 1^{re} journée.

8.2.5. Toute modification souhaitée sera demandée par courriel jusqu'au vendredi 14h00 précédant la finale à cnj@athle.fr

8.2.6. **Qualifications des athlètes** : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée

8.3. Pénalités : Non inscription des athlètes dans leurs épreuves : 90 €

Non-participation : 150 €

→ Sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ au plus tard 1 semaine après la date du début de la compétition.

8.4. **Contrôle antidopage** : Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

Annexe 1 : REGISTRE DES EPREUVES TOURS EN PLEIN AIR ET FINALE EQUIP'ATHLÉ

	EPREUVES BENJAMINS	EPREUVES BENJAMINES	EPREUVES MINIMES (U16) GARÇONS	EPREUVES MINIMES (U16) FILLES
FAMILLES				
VITESSE	50 m 100 m	50 m 100 m	50 m 100 m	50 m 100 m
HAIES	50 m haies de 65 à 76 cm	50 m haies de 65 à 76 cm	80 m haies 100 m haies 200 m haies	50 m haies 80 m haies 200 m haies
DEMI-FOND MARCHE	1000 m 2000 m marche	1000 m 2000 m marche	1000 m 3000 m 3000 m marche	1000 m 2000 m 3000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids (3kg) Javelot (500g)	Poids (2kg) Javelot (400g)	Poids (4kg) Javelot (600g)	Poids (3kg) Javelot (500g)
LANCERS EN ROTATION	Disque (1kg) Marteau (3kg)	Disque (600g) Marteau (2kg)	Disque (1,250kg) Marteau (4kg)	Disque (800g) Marteau (3kg)
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m

	EPREUVES
FAMILLES	
VITESSE	50 m 30 m (gymnase)
HAIES	50 m haies 30 m haies (gymnase)
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut Pentabonds Départ arrêté (Gymnase)
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids Médecine-ball lancer arrière

NB: 50 m haies

BEM / BEF: 0.65 à 0.76 m

5 haies

MIM: 0.84 m

Int. 8.5

MIF: 0.76 m

Int. 8

4 haies

MÉDECINE-BALL**BEF :** 2KG**BEM, MIF :** 3kg**MIM :** 4 Kg